

AAP aires éducatives/ Information générales

OBJET : soutien à des projets d'aires éducatives

ELIGIBILITE GEOGRAPHIQUE : France métropolitaine et Outre-mer (cf. Article 3.4.2*)

MONTANT TOTAL DE L'APPEL A PROJET (AAP) : 600 000 euros

ELIGIBILITE DES PORTEURS DE PROJET : Acteurs associatifs, coopératives scolaires, collectivités, établissements scolaires, entreprises.

MONTANT DE L'AIDE :

- Au maximum 80% de 4 000 € soit 3 200 € pour les projets qui sont dans leur 1re ou 2e année ;
- Au maximum 80% de 2 000 € soit 1 600 € pour les projets qui sont dans leur 3e année ou au-delà.

TAUX PLAFOND D'AIDE : 80% des dépenses éligibles

DUREE MAXIMALE DU PROJET : 10 mois à compter de la contractualisation

MODALITE DE DEPOT DU PROJET :

Les dossiers sont à déposer sur démarches simplifiées :

Une inscription du projet sur la plateforme SAGAE est également demandée : <https://sagae.ofb.fr>

AAP aires éducatives/Calendrier:

Ouverture de l'AAP	juin 2021
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	20 septembre 2021 minuit heure de Paris
Notification des résultats	octobre 2021
Attribution de l'aide	Fin octobre 2021 (au plus tard)
Finalisation du projet	Juillet 2022
Date limite d'envoi à l'OFB des éléments administratifs pour clôture	10 octobre 2022